MAIRIE DE SEYTROUX
2 Route de la Tassonnière
74430 SEYTROUX

Arrêté n° 2026/032

ARRETE MUNICIPAL

FERMETURE DU SENTIER « LES OISEAUX » du lieudit LECRET jusqu'au lieudit LA CROIX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police générale du maire

Considérant qu'en raison de la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux secs et du refoulement de l'eau potable, il y a lieu de garantir la sécurité du public ;

Considérant qu'il convient d'interdire temporairement l'accès au chantier pour prévenir tout accident.

Le Maire de la commune de SEYTROUX,

ARRÊTE :

Article 1 : À compter du **19 octobre 2026** et jusqu'au **18 décembre 2026**, l'accès au sentier « LES OISEAUX » entre le Crêt et la Croix est totalement interdit à toute circulation de piétons et autres usagers

Article 2 : L'entreprise GIROD et la commune seront chargées de la mise en place, du maintien et de l'entretien de l'ensemble de la signalisation temporaire réglementaire nécessaire à la sécurité des usagers et des intervenants pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis pour information et exécution à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTRIOND,
- M. Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps,
- L'entreprise chargée des travaux : Entreprise GIROD

Fait à Seytroux, le 16 Octobre 2026

Le Maire,
MORAND Jean-Claude

